Glossaire
et
Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du titre à finalité professionnelle

Opérateur en protection rapprochée armée

(OPRA)

Niveau 4

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

GLOSSAIRE

- A3P : Agent de protection physique des personnes/ Agent privé de protection de personne
- Activité : ensemble logique et/ou chronologique (processus) de tâches effectivement réalisées par une personne et concourant à une ou plusieurs fonctions dans une entreprise, selon des conditions d'exercice identifiées ;
- ADS : Agent De Sécurité ;
- Armement de catégorie B (létal et non létal) :
    1. armes à Impulsion électrique Incapacitante (AII) dites « TASER » (de leur inventeur Thomas A. Swift Electric Rifle) permettant de provoquer un choc électrique à distance. Leur utilisation est réservée aux Forces de l'ordre en raison de leur dangerosité ;
    2. générateurs incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité supérieure à 100 ml ;
    3. armes de poing de calibre 9 mm Luger ou 38 spécial avec utilisation de projectiles expansifs, d'une capacité maxi de 20 + 1 coups ;
    4. armes d'épaule semi-automatiques d'un calibre de 7,62 mm x 39 ou 5,56 mm x 45 ou 5,45 mm x 39 (voire 12,7 mm × 99) dotées d'un magasin d'une capacité maxi de 10 coups et d'une longueur minimum de 80 cm ;
- Armement de catégorie D (non létal) :
    1. générateurs incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité inférieure ou égale à 100 ml ;
    2. matraques de type bâton de défense ou tonfa ;
    3. matraques ou tonfas télescopiques ;
- CFPSP : Centre de Formation Professionnelle de la Sécurité Privée (ancienne appellation de l'Institut français de sécurité dit « IFS ») ;
- CNAPS : Conseil National des Activités Privées de Sécurité ;
- Capacité : ensemble de dispositions et d'acquis dont la mise en œuvre se traduit par des résultats observables ou potentiels d'un individu, en termes de combinaison de connaissances, savoir-faire, aptitudes, comportements ou attitudes ;
- Compétence : une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle ;
- CP : Certification professionnelle ;
- CPF : Commission Permanente de la Formation ;
- CQP : Certificat de Qualification Professionnelle ;
- CR : Compte-Rendu ;
- CSI : Code de Sécurité Intérieure ;
- CV : Curriculum Vitae. Document détaillant le parcours professionnel et les compétences acquises par une personne ;
- DAE : Défibrillateur Automatisé Externe (secourisme) ;
- DATI : Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé ;
- DDC : Dispositif de Développement de Compétences garantissant l'employabilité du personnel au terme d'un parcours professionnalisant (formation, immersion dans l'emploi, parrainage, etc.) ;
- EEI : Engin Explosif Improvisé ;
- ESPT : Etat de Stress Post-Traumatique ;
- FACQ : Formation d'Adaptation Complémentaire Qualifiante ;
- FDS : Forces de Défense et de Sécurité ;
- GPS : *Global Positioning System* (Système mondial de positionnement) ;

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

- HNO : Heures Non Ouvrées. Concerne les heures de formation qui se déroulent notamment de nuit pour les mises en situation et tirs contextualisés ;
- HO : Heures ouvrées. Concerne les heures de formation qui se déroulent durant la journée, en semaine ;
- HSE : Hygiène, Sécurité et Environnement ;
- ICE : In Case of Emergency (en cas d'urgence, en Anglais). Moyen d'identification sous la forme choisie par l'autorité d'emploi (carte, badge), qui permet aux secours d'accéder aux données personnelles (nom, prénom, sexe, date de naissance, nationalité, langues maternelle et secondaire...) comme médicales (coordonnées du médecin traitant, groupe sanguin, allergies, maladies chroniques, etc.) ;
- ILCOR : *International Liaison Committee On Rescucitation* (Comité international sur la réanimation) ;
- IFS : Institut Français de Sécurité (nouveau nom du Centre de Formation Professionnelle de Sécurité Privée ou « CFPSP ») ;
- LVAS : Libération des Voies Aériennes Supérieures (secourisme) ;
- MARCHE : *Massive bleeding control* (contrôle des hémorragies)*, Airways* (libérer les voies respiratoires)*, Respiration* (vérifier la respiration)*, Choc, Head/Hypotermia* (tête/)*, Evacuation* ;
- MINDEF : Ministère de la Défense (désormais, Ministère des Armées depuis 2017) ;
- MINARM : Ministère des Armées
- MININT : Ministère de l'Intérieur ;
- NRBC-E : menace Nucléaire-Radiologique-Biologique-Chimique-Explosive liée au terrorisme ;
- NSF (code) : Nomenclature des Spécialités de Formation ;
- OPRA : opérateur en protection rapprochée armée ;
- PC : Poste de Commandement ;
- PSC 1 : unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » ;
- PLS : Position Latérale de Sécurité (secourisme) ;
- PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1. Anciennement "AFPS", cette formation d'une journée, sanctionnée par une attestation, apprend à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Tout au long de la session, sont alternés échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation. Cette formation initiale peut être accompagnée chaque année d'une remise à niveau dans le cadre d'une formation continue qui n'est pas obligatoire ;
- PTI : dispositif de Protection du Travailleur Isolé ;
- QCD : Questionnaire à Court Développement ;
- QCM : Questionnaire à Choix Multiples ;
- QCR : Questionnaire à Courte Réponse ;
- RAC : Référentiel d'Activités et de Compétences ;
- RYAN : Réévaluer, Yeux/ORL, Analgésie, Nettoyer/prévenir l'infection ;
- SAFE : *Stop the burning process* (supprimer la menace)*, Assess the situation/scene* (appréhender la scène dans sa globalité)*, Free of danger for you* (se mettre hors de danger)*, Evaluate* ;
- Savoir-faire opérationnels : Le savoir-faire est la mise en action d'un ensemble de connaissances en vue d'atteindre un objectif déterminé. Il représente la capacité d'un individu à maîtriser les situations professionnelles, à résoudre des problématiques spécifiques, à agir dans et sur l'environnement de travail en exploitant une base formalisée, capitalisée et enrichie de connaissances.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

Les savoir-faire opérationnels regroupent tout ce qui relève :

- de la mise en œuvre opérationnelle, dans la pratique professionnelle, de méthodes, procédures, façons de faire, etc. ;
- d'opérations intellectuelles permettant de contextualiser de modéliser, de concevoir, d'élaborer, etc. ;
- de la capacité à maîtriser des ressources de l'environnement professionnel pour résoudre un problème spécifique.

Source : Centre d'Evaluation, de Documentation et d'Innovation pédagogiques (CEDIP).

- SST : Sauveteur Secouriste du Travail. Cette formation initiale de quatorze heures, sanctionnée par un diplôme, prépare l'intéressé à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans la profession. Elle permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours. Elle est valable deux ans et nécessite un recyclage ;
- START : *Simple Triage And Rapid Treatment* (Triage Simple Et Traitement Rapide). Protocole d'intervention internationale en secourisme permettant d'effectuer un bilan rapide et détaillé de l'état des victimes, suivi d'un triage efficace ;
- Intervenant : professionnel spécialisé dans une discipline, considéré comme un employé hautement qualifié. Exécutant, il est, de manière générale, responsable des activités pratiques d'une entreprise, dont la mise en œuvre nécessite une expertise et une formation spécifique. Synonyme : spécialiste opérationnel ;
- TPE : Très Petite Entreprise ;
- UIT : Union Internationale des Télécommunications ;
- USP : Union des entreprises de Sécurité Privée ;
- VIP : *Very Important Person.*

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

PRÉAMBULE : MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Pré-recquis et accès à la formation

Les candidats à cette formation sont obligatoirement détenteurs d'une carte A3P.

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi d'opérateur en protection rapprochée armée (OPRA).
Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'**évaluations orales ou écrites** assorties de **mises en situation contextualisées**, d'**études de cas** et/ou de **restitutions technico-opérationnelles** (conformité avec l'arrêté relatif à la formation continue des agents privés de sécurité). Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **les connaissances techniques :**

   Il s'agit d'évaluer si le stagiaire dispose des savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (modules de formation). Pour ce faire, les savoirs théoriques de référence et procéduraux sont appréciés au travers de questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD).

2. **les compétences professionnelles :**

   Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue (contextualisations des savoirs).
   Le savoir-faire requis peut aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions/interventions de haute intensité, complexes et inédites, à mener sous stress et sous contrainte de temps. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes d'engagement.

3. **les aptitudes professionnelles :**

   Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au- delà de la seule appréciation des connaissances théoriques des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à intervenir dans le cadre d'une protection rapprochée armée, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Lieux d'évaluations :

- salles de cours + bâtiment d'instruction LPN pour les mises en situation et tests écrits ;
- infrastructures de tir pour les tirs d'instruction et site de tir adapté pour les tirs contextualisés et réactions aux incidents.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 : SECOURS TACTIQUE			
11. Maintien et actualisation des compétences	Pour ne pas obérer les capacités de secours tactique, **Stabiliser et actualiser les compétences,** - Présentation du secourisme tactique des victimes - Comprendre la notion de primo-intervenant - Comprendre l'utilité de la méthode - Remettre à niveau les connaissances générales et/ou l'apprentissage des pré-requis du secourisme tactique ; en formulant, si nécessaire, une demande de recyclage - actualiser ses connaissances en secourisme ; - exprimer les besoins d'actualisation ou de développement des compétences	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat connait : - le contexte de la mise en place du secourisme tactique d'urgence ; - les menaces terroristes et les différents matériels utilisés (armes blanches, armes à feux, engins explosifs improvisés, véhicules, etc.) ; - les différentes victimes et blessures rencontrées (victimes d'explosion, de brûlure, hémorragies, détresse respiratoire, etc.) ; - les priorités dans le cadre du secourisme civil (SST, PSC1) ; - la notion de primo-intervenant (réflexes innés - mécanisme de survie, réflexes acquis-contrôlés) ; Maîtriser les méthodes internationales Les 3 phases : - extraction et soins sous le feu (Care Under Fire - CUF) ;

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
11. Maintien et actualisation des compétences (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- soins à l'abri de la menace (Tactical Field Care-TFC) ; - soins préparatoires à l'évacuation (Tactical Evacuation Care-TECTACEVAC). Les 3 protocoles : - SAFE-ABC : arrêter la menace (stop the burning process), évaluer la situation (Assess the scene), ne pas se mettre en danger (Free of danger for you), évaluer et agir (Evaluate pour ABC et MARCH) ; - ABC : le blessé respire-t-il (Airways), le blessé saigne-t-il (Bleeding and Blanching), le blessé est-il conscient (Cognition) ; - MARCHE : maîtriser les hémorragies (massive bleeding control), libérer les voies respiratoires (airways), maintenir une ventilation efficace (respiration), prévenir la détresse circulatoire (circulation), reconnaître les lésions neurologiques et l'hypothermie (head and hypothermia), préparer l'évacuation (evacuation) ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

11. Maintien et actualisation des compétences (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- RYAN (réévaluer les premiers soins, protéger les blessures notamment oculaires, atténuer la douleur, nettoyer et prévenir l'infection). - Il sait : - sécuriser la scène ; - mettre en œuvre les procédures de réanimation cardio-pulmonaire (RCP), de position latérale de sécurité (PLS), de libération des voies aériennes (LVAS). Connaître : - l'anatomie (veines, artères …) ; - le relevage basique ; - les constantes physiologiques ; - la fréquence cardiaque et la fréquence respiratoire ; - la tension artérielle ; - le pouls distal et la prise du pouls ; - la quantité de sang dans le corps ; - la saturation pulsée en oxygène (SPO2) ; - - l'échelle des douleurs sur 10. -

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
12. Mobilisation des ressources	Afin de garantir la capacité de secours tactique, **préparer les équipements spécifiques** en découvrant et constituant son kit individuel de premiers secours Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels : - identifier ses besoins et créer son kit individuel de premiers secours tactiques en fonction de l'environnement de travail ; - percevoir les matériels et les équipements nécessaires ; - vérifier le cas échéant l'équipement de son véhicule en matériel de secours ; vérifier la conformité des perceptions (contenu, qualitatif, volume, documentation, etc.)	**Voie formative :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **VAE :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le candidat connait et est porteur de son carnet de primo intervenant ; - il est détenteur d'un kit de premier secours dont il connait le contenu ; - les matériels et équipements définis préalablement sont perçus et contrôlés rigoureusement ; - la conformité des perceptions (contenu, qualitatif, volume, documentation, etc.) est vérifiée

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
13. Gestion d'une situation et protection	Afin de protéger la (les) victime(s), **Gérer la crise et la scène en tant que primo-intervenant en environnement hostile** pour se prémunir de tout danger <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - connaitre les principes de base de la gestion de crise et de la scè en fonction de la situation - évaluer l'environnement de la zone d'intervention ; - maîtriser la fonction de « primo-intervenant » ; - se protéger et protéger les autres, notamment en milieu non sécurisé (tirs, explosions, etc.) ; - sécuriser la scène ; - identifier le(s) danger(s) et réagir en conséquence ; - identifier les personnes qui pourraient être menacées en les éloignant.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat connaît : - les différentes situations (combat militaire ou civil et assimilé/blessé de guerre/attentat terroriste). - les protocoles d'intervention internationale : - START (Simple Triage and Rapid Treatment) ; - ABC (Airways, Bleeding and Blanching, Cognition). Sait : - se protéger, protéger les autres, éviter les victimes supplémentaires ; - reconnaître le danger et réagir en conséquence ; - faire cessez le feu ou s'éloigner du danger ; - établir les priorités ; - effectuer une évaluation de la scène et établir un triage ; - effectuer un compte rendu ; - maîtriser l'application du déroulé des protocoles face à une situation de secourisme tactique d'urgence en environnement hostile. Connaître la méthodologie en situation non sécurisée (les choses à ne pas faire, les choses à faire, dans quel ordre le faire).

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

<table>
<tr><th rowspan="2">RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS
Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</th><th rowspan="2">RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</th><th colspan="2">RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</th></tr>
<tr><th>Modalités d'évaluation</th><th>Critères d'évaluation</th></tr>
<tr><td>14. Évaluation</td><td>Face à une (des) victime(s),
réaliser un bilan succinct,
en vue d'identifier le(s) type(s) de détresse(s) et d'effectuer les gestes de secours adaptés
<u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> :
- définir, prioriser (en cas de victimes multiples) et identifier les différentes victimes/ blessures rencontrées.
- Tout en prenant en compte la situation administrative, les principes, les règles, le code de conduite, la diversité culturelle, les us, etc. ;
-</td><td rowspan="2"><u>Voie formative</u> :
- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.
<u>VAE</u> :
- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation, si nécessaire</td><td>Le candidat :
- apprécie la situation administrative et les coutumes locales ;
- identifie les différentes victimes et blessures rencontrées (explosion, brûlure, hémorragie, détresse respiratoire, etc.) ;
- recherche les détresses vitales ;
- définit l'urgence et priorise les victimes selon les détresses apparentes, en cas de victimes multiples ;
- est précis et concret ;
- sous stress, reste calme et méthodique</td></tr>
<tr><td>15. Alerte précoce</td><td>Afin de permettre le règlement fonctionnel,
alerter au plus tôt par un compte rendu exhaustif,
tout en se préparant à répondre aux éventuelles questions complémentaires
<u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> :
- établir et transmettre un bilan ;
- discriminer les informations pour répondre aux interrogations et aux attentes.</td><td>Le candidat :
- fait preuve d'esprit de synthèse ;
- respecte le canevas de compte-rendu ;
- établit un CR complet, clair et précis (secours, hiérarchie, etc.) ;
- assure une bonne prise en compte des éléments extérieurs</td></tr>
</table>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
16. Réalisation des gestes de secours et mise en pratique	Pour porter assistance à la (aux) personne(s) en situation de détresse physique ou mentale, **effectuer les gestes de secours dictés par la nature et la gravité,** en assurant la recherche des fonctions vitales de la (des) victime(s) <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - identifier la (les)blessure(s), le(s) malaise(s) et le(s)traumatisme(s) ; - réaliser sans délai les gestes de secours appropriés selon la méthode de prise en charge « MARCHE » ; - connaitre et utiliser les différents matériels à sa disposition (garrot, pansements…). - Identifier les hémorragies et mettre en place les actions pour les arrêter ; - Identifier une détresse respiratoire et mettre en œuvre les gestes de secours appropriés ; - Identifier l'extraction appropriée et la mettre en œuvre ; - Agir en cas de fracture ; - Traiter des brûlures - Connaitre les bases du secours routier ; - Connaître la défibrillation ; - Mettre en œuvre les 3 phases et les 3 protocoles ; - Connaitre les méthodes de prise en charge d'une victime. L'ensemble des savoir faire sera approfondi lors de mises en situation avec scénarios et mise en pratique de cas concrets.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat sait reconnaître: - une hémorragie de membres/hors membres ; - les méthodes de compression/bandage compressif/seringue hémostatique ; - arrêter une hémorragie distale et non contrôlable sans garrot et avec garrot en zone non sécurisée ; - prendre le pouls, gérer et suivre une hémorragie (marqueur) réexaminer un éventuel garrot. Connaître : - les matériels permettant d'arrêter une hémorragie (garrot, pansements compressifs, seringues hémostatiques, points de compression manuelle ou à pression) ; - la conduite à tenir en cas d'hémorragie contrôlée ou non ; - la réanimation cardio-pulmonaire (30/2) sans matériel.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
16. Réalisation des gestes de secours et mise en pratique (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- reconnaître les différentes détresses respiratoires, blasts, plaies soufflantes, pneumothorax et hémothorax ; - contrôler la mise en place du matériel (oxygénothérapie, pansement à valves …) ; - effectuer les bons gestes. Connaître : - les gestes à ne pas faire ; - les méthodes de décompression/drain. - extraire une victime en milieu tactique non sécurisé (en rampant, par tractage, portage, extraction d'un collègue par équipement) ; - procéder à une extraction rapide avec ou sans matériel ; - mettre en place et utiliser un brancard ; - maîtriser les "cadres d'ordres". Connaître les protocoles internationaux : - les techniques d'extraction : "Pick and Run", "Scoop and Run", "Stay and Play".

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
16. Réalisation des gestes de secours et mise en pratique (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- identifier les types de fractures (ouverte/fermée ; avec déplacement ou non ; avec hémorragie interne ou extérieure) ; - transmettre les informations utiles ; - mettre en place les conduites à tenir en fonctions des fractures (bras, jambes, côtes, bassin, coccyx, fracas du pied, fracas de la main) et/ou en présence d'un traumatisme crânien et/ou du rachis. - effectuer une prise en charge rapide des brûlures thermiques, chimiques et électriques ; - évaluer rapidement l'étendue de la surface corporelle atteinte (règle de Wallace).

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
16. Réalisation des gestes de secours et mise en pratique (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Savoir : – réagir en cas d'accident routier en fonction des circonstances (acteur ou spectateur/blessés ou non dans le véhicule) ; – sortir de la " zone de mort " ; – apporter les premiers soins dans le véhicule ; – extraire un ou plusieurs blessés d'un véhicule hors service ou sous le danger ; – utiliser un plan dur (planche dorsale/spine board) ; – équiper son véhicule en matériel médical. Connaître : – la conduite à tenir en cas d'un ou de plusieurs blessés dans le véhicule ; – les méthodes d'extraction et de changement de véhicule jusqu'en zone sécurisée. - les pré-requis concernant la réanimation et la défibrillation électrique externe automatique ; - la sectorisation des secours (A/B/C/D) ;

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
16. Réalisation des gestes de secours et mise en pratique (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- l'assemblage des équipements et leurs vérifications ; - la préparation à la défibrillation ; - la défibrillation ; - la sécurisation de l'entourage proche de la victime. Savoir : - se servir d'un défibrillateur semi automatique (DSA) ; - effectuer, seul et en binôme, une réanimation complète avec massages cardiaques et oxygénothérapie. Savoir prendre en charge une victime par la mise en oeuvre de différentes méthodes : - le "SAFE-ABC" (les gestes à effectuer avant de s'occuper de la victime) ; - la méthode "MARCHE" (les actions à entreprendre pour secourir la victime) ; - la méthode "RYAN" (la méthode de réévaluation des victimes). Connaître les matériels nécessaires à chaque méthode.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
16. Réalisation des gestes de secours et mise en pratique (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat : - Est capable d'appliquer les connaissances et compétences acquises ; - Mets ses connaissance en pratique lors de cas concrets ; - Joue des scénarios de situations dégradées.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

<table>
<tr><td rowspan="2">RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS
Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</td><td rowspan="2">RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</td><td colspan="2">RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</td></tr>
<tr><td>Modalités d'évaluation</td><td>Critères d'évaluation</td></tr>
<tr><td>17. Préservation des victimes</td><td>Afin de préserver l'intégrité de la (des) victime(s),
assurer la permanence de la surveillance
tout en effectuant une réévaluation
<u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> :
- soutenir les gestes de secours ;
- assurer la permanence de la surveillance ;
- réévaluer l'état de la (des) victime(s)</td><td rowspan="2"><u>Voie formative</u> :
- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.
<u>VAE</u> :
- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation, si nécessaire</td><td>Le candidat :
- soutient les gestes de secours ;
- réévalue l'état de la (des) victime(s) selon la méthode RYAN ;
- renseigne la fiche d'information pour les secours.</td></tr>
<tr><td>18. Évacuation par moyens externes</td><td>Afin de permettre la prise en charge par les secours,
organiser l'accueil,
tout en maintenant la surveillance vitale
<u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> :
- établir un périmètre de sécurité ;
- identifier l'élément d'évacuation attendu ;
- établir le contact avec l'élément d'évacuation, dans la mesure du possible ;
- guider l'élément d'évacuation ;
- collaborer à un dispositif d'accueil ;
- vérifier la conformité des renforcements ;
- poursuivre la surveillance du (des) blessé(s) ;
- corriger et transmettre les informations.</td><td>Le candidat :
- organise la zone ;
- identifie l'élément d'évacuation ;
- prend contact avec lui, si possible ;
- guide les secours, si nécessaire ;
- organise un dispositif de protection voire de marquage/balisage ;
- maintient la surveillance ;
- collige et transmet oralement (voire sur fiche de primo intervenant) les information sur le(s) blessé(s).</td></tr>
</table>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
DOMAINE D'ACTIVITÉS 2: TECHNIQUES OPÉRATIONNELLES			
L'armement décrit fait référence pour la catégorie D aux armes non létales telles que bâton de défense télescopique, matraque, bâton de défense à poignée latérale, tonfa et générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes ≤ 100 ml. Pour la catégorie B aux armes de poing chambrées pour le calibre 9x19/9mm luger et aux générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes > 100 ml.			
21. Préparation juridique et opérationnelle	Afin de respecter le cadre juridique de son emploi d'OPRA, **Connaître de la règlementation relative aux armes** en identifiant les textes de référence Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels : - Connaître les régimes d'acquisition et de détention des armes et des munitions ; - Connaître les dispositions du livre VI du CSI ; - Maîtriser les différents cadres juridiques de l'usage des armes.	**Voie formative :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **VAE :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Connaître le régime de l'acquisition et de la détention d'arme et de munition (distinguer les différentes catégories d'armes et les conditions générales de leur acquisition et détention). Connaître les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relatives à l'armement des agents chargés de la protection physique des personnes (conditions et modalités d'acquisition, de détention, de conservation, de transport et d'usage des armes susceptibles d'être utilisées et sanctions encourues en cas de non respect de ces conditions). Maîtriser : - les principes d'absolue nécessité et les conditions d'application de la légitime défense dans le cadre de l'autorisation du port d'armes ; -

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
22. Autodéfense	Afin de maitriser une agression physique, **se défendre (zone des 0-15 mètres)** en adaptant la réponse au niveau d'intensité et de violence déployé par le (ou les) agresseur(s) <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - analyser l'environnement (vision périphérique) ; - adapter sa réaction à la menace et à l'agression ; - maintenir à distance verbale ; - effectuer les techniques de garde ; - riposter en respectant strictement la gradation d'emploi de la force (niveau strictement suffisant) ; - réagir efficacement face à une menace ; - délivrer des coups d'arrêt : • mixtes (membres supérieurs et membres inférieurs) ; • avec un moyen de défense intermédiaire ; • avec son arme (percussions) ; - se défendre face à des attaques spécifiques (armes blanches, contondantes, menaces multiples) ; - employer les générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes de la catégorie B et/ou D ; - contrôler un individu agressif au sol.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- les autres cadres juridiques d'utilisation des armes, notamment ceux spécifiques aux forces de l'ordre. - l'environnement est observé et analysé en permanence par le candidat ; - la réaction du candidat est conforme quel que soient le type d'agression et la menace ; - l'attitude du candidat est évolutive (abordage, garde active ou inversée, etc.) et adaptée à la distance de la menace (visuelle, verbale, contact physique etc.) ; - tout individu est maintenu à distance ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
22. Autodéfense (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- les coups d'arrêt délivrés par le candidat sont efficaces et adaptés ; l'utilisation de générateurs d'aérosols incapacitants jusqu'à 100 ml est conforme et bien maîtrisée (prise en main, distance, sens du vent, etc.) ; - - la protection du public est prise en compte et les techniques d'autodéfense sont adaptées ; - les effets de balistique terminale et lésionnelle sont appréciés et conditionnent la riposte du candidat ; - l'adversaire est contrôlé en position ventrale et sécurisé (pose d'entrave) ; - la législation relative à la pose de menottes ou entraves est strictement respectée et le candidat est conscient de l'engagement de ses responsabilités.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
23. Protection collective	Afin de réagir, dans des délais contraints, face à une alerte ou une menace de moyenne ou haute intensité, **protéger les personnes menacées** en adoptant, sur ordre ou à son initiative, les mesures collectives adaptées, conformément aux procédures <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - gérer une situation de moyenne ou haute intensité en tant que primo-intervenant ; - effectuer une évaluation rapide de la scène ; - adapter sa réaction en fonction du lieu, des horaires, des agressions [assaillant(s) unique/multiples, intrusion, agression verbale, avec véhicule, etc.] ; - mettre en place les mesures de sécurité collectives (confinement, évacuation, interposition, etc.) ; - identifier un chemin de repli collectif ; - faire fuir la menace ou au minimum, restreindre sa progression ; - diriger les personnes vers une zone en sécurité.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le candidat analyse un environnement extérieur fluctuant et réagit en primo-intervenant ; - il agit en discrétion ; - l'évaluation de la situation est continue : reconnaissance des lieux, identification du contexte, des comportements anormaux et des signes précurseurs ; - les mesures de sécurité idoines sont mises en place ; - un chemin de repli collectif praticable et adapté est identifié ; - les personnes évacuées sont guidées vers une zone sécurisée de regroupement ; une aide est apportée au public dans l'attente des secours ;

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
23. Protection collective			- la menace est stoppée sinon restreinte voire contrainte à la fuite ; - l'arrivée et l'intervention des forces de l'ordre et des secours sont anticipées et facilitées.
24. Intervention/riposte graduée	Afin de respecter le processus décisionnel de l'emploi de la force, **apprécier le contexte global de la maîtrise de l'adversaire** en respectant le cadre juridique d'emploi <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - prévenir les situations à risque ; - analyser la situation dans laquelle l'arme est susceptible d'être utilisée (reconnaissance des lieux, identification du contexte, possibilités et limites de l'emploi des armes) ; - repérer les comportements anormaux et les signaux précurseurs d'agression ; - agir en discrétion ; - restituer toutes les phases préalables de communication et d'avertissement avant l'intervention (dissuasion des assaillants) ; - appliquer les procédures d'alerte (forces de l'ordre et secours) ; - appliquer les mesures de sécurité (confinement, évacuation, interposition…) - situer l'utilisation des différentes armes autorisées dans le cadre de l'intervention et les maitriser dans différentes situations (en déplacement, en situation de stress, etc.) ;	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- les fondements légaux de l'intervention sont respectés (légitime défense) ; - le candidat conserve sa vigilance en s'adaptant.à.un environnement sensible et fluctuant ; - le candidat aborde toutes les situations en sécurité, dans le strict respect du cadre légal et réglementaire ; - la capacité de riposte et d'emploi des armes est maintenue en permanence ; - les effets de balistique terminale et lésionnelle sont appréciés et conditionnent la riposte du candidat ; - le travail est collectif en présence de plusieurs OPRA;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
24. Intervention/riposte graduée	- réagir immédiatement dans le respect du cadre légal de la légitime défense ; - conserver la capacité de rompre le contact ou de renforcer la riposte.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- les assaillants sont dissuadés par différentes phases de communication et d'avertissement, et ce au préalable de toute intervention ; - les procédures d'alerte (forces de l'ordre et secours) sont maîtrisées et appliquées - les mesures de sécurité (confinement, évacuation, interposition…) sont mises en place.
25. Intervention en binôme/équipe	Afin de neutraliser une menace, **Appliquer les techniques opérationnelles individuelles et collectives** en se coordonnant avec un ou d'autres OPRA <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - travailler en binôme et en équipe (communication, analyse des solutions et prise de décision, placement, etc.) ; - se positionner efficacement au sein d'une équipe (triangulation simple ou double) en favorisant l'action principale ; - réaliser une mise en place initiale conforme au plan de sécurité et aux fiches d'intervention ; - adapter la réaction à la menace, en fonction de l'équipe en activité (binôme ou plus) et des moyens ; - maintenir la communication avec ses équipiers ;		- le rôle de chacun est identifié et le candidat s'y conforme en s'adaptant (placement, déplacement, communication, etc.) ; - les différentes situations reçoivent une réponse appropriée dans le choix de l'armement et l'utilisation des différentes catégories d'armes est évaluée ; - la gradation de la réponse s'exprime au travers de différents paliers de réaction en fonction de l'agressivité ou de la violence utilisées par la ou les personnes à contrôler ;

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
25. Intervention en binôme/équipe (suite)	- favoriser l'emploi d'une équipe cynophile (placement favorable) ; - renforcer l'action d'un équipier en difficulté ; - alerter les forces de l'ordre ; - faciliter l'intervention des forces de l'ordre ; - identifier le rôle des différents acteurs dans le cadre d'une intervention ; - prévoir le recueil des informations utiles par les forces de l'ordre ; <u>en cas de réquisition :</u> - assister les forces de l'ordre et, par voie de conséquence, se mettre sous leur autorité après avoir rendu compte.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- l'action du candidat au profit de l'équipe se situe dans une adaptation permanente face à la menace, notamment en ce qui concerne l'emploi de la force et l'usage des armes ; - la sécurité des équipiers et des tiers (public présent) est mesurée ; - après l'action, le candidat distingue et identifie les témoins : • directs, présents lors de l'attaque (ou cachés à proximité immédiate des terroristes) ; • indirects, spectateurs de l'attaque (en sécurité, à distance).

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
26. Transmissions tactiques	Afin de réaliser une remontée d'informations, **effectuer un compte rendu** en appliquant les procédures de transmissions adéquates <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - réaliser une remontée d'informations ; - appliquer les structures des comptes rendus (CR initial, en cours d'action, de fin de mission) ; - adapter la forme du message à l'outil (gestes, téléphone filaire ou portable, radio-transmissions, etc.) ; - protéger les informations opérationnelles ; - employer l'alphabet UIT (Union internationale des télécommunications) ; - appliquer les procédures des transmissions ; - se conformer aux restrictions d'emploi des transmissions ; - garder la liaison au sein du binôme et de l'équipe ; - garder la liaison avec le centre opérations (ou poste central de sécurité).	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat - montre le souci de rendre compte à sa hiérarchie en permanence ; - transmet par un moyen adapté à la situation du moment un renseignement clair et sans équivoque ; - conserve sa capacité de communiquer avec une grande diversité de gens, tant oralement que par écrit, pour obtenir l'information ; - communique une information toujours appropriée, claire, concise et sans délai ; - échange en faisant preuve d'impartialité et sans la moindre opinion personnelle ; - s'assure d'être compris sans susciter d'antagonisme ; - établit un compte- rendu.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
27. Transmission de l'alerte	Afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre, **alerter** en transmettant un point de situation <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - localiser un incident ; - alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie ; - identifier le moyen de transmission de l'alerte adapté aux besoins de la situation ; - établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et exhaustive ; - éviter un mouvement de panique du public ; - générer une alarme.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le besoin de transmission d'une alerte est identifié et justifié ; - le message d'alerte est préparé et exhaustif ; - si nécessaire (sur ordre ou à son initiative), le candidat alerte le public (visiteurs, occupants, permanents) et organise l'évacuation du site en suivant la procédure ; - il applique les procédures d'alerte particulières lors : • de la découverte d'un objet ou colis suspect ; • de la réception d'un appel téléphonique ;

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
DOMAINE D'ACTIVITÉS 3 : ARME DE POING			
L'armement décrit fait référence pour la catégorie B aux armes de poing chambrées pour le calibre 9x19/9mm luger.			
31. Education du tireur	Afin de satisfaire aux dispositions légales des OPRA, **maintenir son employabilité** en respectant les périodicités d'entraînements, les mises à jour administratives et les évolutions législatives <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - actualiser et développer ses compétences relatives aux procédures d'emploi, aux postures du domaine des armes à feu et des consignes de tir ; - réaliser les tirs d'entrainement sous le contrôle d'un formateur ; - exécuter les ordres et commandements du directeur de tir ; - respecter les règles de déplacement et de comportement sur une infrastructure de tir ; - appliquer les dispositions relatives à l'actualisation du carnet de tir ; - contrôler la périodicité de validité de la carte professionnelle (pour soi et ses équipiers) ; - s'assurer de la connaissance des textes règlementaires et de leurs évolutions ; - préserver son intégrité physique en utilisant les dispositifs de protection individuelle (protections auditive et visuelle).	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	Le candidat : - respecte les périodicités d'entrainement et de prorogation des habilitations ; - contrôle rigoureusement la mise à jour de son carnet de tir indiquant : • la date de chaque séance contrôlée de pratique du tir ; • l'identité, la signature et le timbre de la personne en charge de contrôler la séance ; • l'adresse du stand de tir, le type de tirs effectués ; • le nombre de cartouches tirées ; • le nombre de tirs validés ; - suit la validité de sa carte professionnelle et planifie le recyclage dans les délais ;

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
31. Education du tireur (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- suit les évolutions des textes réglementaires de la profession ; - préserve son intégrité physique en utilisant les dispositifs de protection individuelle (protections auditive et visuelle) ; - respecte les règles, consignes et comportements requis sur une infrastructure de tir.
	Afin de garantir l'employabilité et la conformité de son armement, **contrôler son arme de poing, ses munitions et ses accessoires** en respectant les règles générales de sécurité <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - appliquer strictement les règles générales de sécurité ; - percevoir et réintégrer son arme ; - identifier et contrôler le numéro de série de l'arme ; - transmettre et recevoir son arme (principe de transmission sécurisée) ; - reconnaitre les munitions à employer ; - préparer ses chargeurs ; - contrôler le chargement de l'arme de poing, de jour ou de nuit ; - vérifier le maintien des chargeurs sur l'arme ; - mettre en œuvre son armement de manière responsable et autonome ; - adapter son étui de rétention ; - ajuster son équipement à l'emploi d'une arme de poing (règles ergonomiques) ; - utiliser des puits balistiques.		- les manipulations de perception et de réintégration sont conformes aux règles et procédures de sécurité ; - les règles générales de sécurité sont prioritaireset strictement respectées ; - le contrôle de l'armement et des munitions est méthodique, complet et rigoureux ; - le candidat maîtrise des caractéristiques techniques des armes qu'il utilise ; - les modes de fonctionnement des armes sont connus ;

<table>
<tr><th rowspan="2">RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS
Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</th><th rowspan="2">RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</th><th colspan="2">RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</th></tr>
<tr><th>Modalités d'évaluation</th><th>Critères d'évaluation</th></tr>
<tr><td rowspan="2">31. Education du tireur (suite)</td><td></td><td rowspan="2"><u>Voie formative</u> :
- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.
<u>VAE</u> :
- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé</td><td>- le candidat approfondi les connaissances techniques sur les différentes armes en particulier sur les armes de poing de catégorie B ;
- le candidat identifie la zone neutre et emploie systématiquement le puits balistique pour effectuer les opérations de mise en service et de mise en sécurité des armes.</td></tr>
<tr><td>Afin maintenir en condition opérationnelle son arme de poing,
assurer les opérations d'entretien de son niveau
en respectant les règles de sécurité
<u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> :
- effectuer les opérations de sécurité ;
- démonter et remonter son arme dans le strict respect des règles de sécurité ;
- entretenir son arme (nettoyage et huilage) ;
- utiliser un kit d'entretien (spécificités des éléments) ;
- vérifier le bon fonctionnement de l'arme ;
- appliquer les dispositions de stockage des armes et chargeurs.</td><td>- les spécificités et destinations d'emploi des éléments du kit d'entretien sont distinguées ;
- l'entretien de l'arme est défini par la conservation de ses caractéristiques techniques et opérationnelles ;
- le candidat est responsable et autonome pour l'entretien de son arme individuelle ;</td></tr>
</table>

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- les armes sont entretenues systématiquement par le candidat après : •chaque séance de tir, •avoir été exposées aux intempéries ou à des conditions climatiques particulières
32. Stockage et transport	Afin de réaliser une montée ou une descente de service, **Appliquer les dispositions relatives à la conservation et transport de son arme de poing et des munitions** en respectant le code de la sécurité intérieure <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - vérifier le moyen de sécurisation de son arme ; - identifier la pièce de sécurité de l'arme ; - démonter la pièce de sécurité ; - placer un assembleur de stockage ; - appliquer les procédures et les configurations de stockage (coffres, armoires fortes, munitions stockées à part) ; - adopter les procédures de traçabilité ; - appliquer les procédures de transport pendant et en dehors de l'exécution de mission (mallette, housse, munitions à part, etc.) ; - transporter l'armement en mode « non utilisable » ; - mettre en œuvre la technique répondant à cet objectif ; - se déplacer avec les documents selon la règlementation en vigueur ; - renseigner un état journalier retraçant les sorties et les réintégrations des armes et munitions enregistrées dans les conditions fixées.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat : - identifie et applique rigoureusement les conditions de stockage des armes et des munitions ; - dépose son arme et ses munitions à part, dans des coffres forts ou des armoires fortes scellés au mur ou au sol d'une pièce sécurisée ou dans des chambres fortes ; - se conforme rigoureusement à la réglementation nationale relative à l'usage des armes et des munitions (acquisition, détention, conservation et transport) ; - contrôle et renseigne les supports dédiés avant de les signer, connait les procédures de traçabilité.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
33. Module de base	Afin d'évoluer en milieu professionnel, **Acquérir et développer un socle de compétences dans le domaine du tir à l'arme de poing** en respectant la législation nationale et les règles de sécurité Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels : - appliquer strictement les règles élémentaires de sécurité ; - effectuer les trois manipulations de base ; - effectuer les manipulations complémentaires ; - vivre avec son armement ; - préserver son armement lors du contact avec le public ; - effectuer au besoin les opérations courantes (palpation, inspection des bagages, etc.) sans risquer d'être désarmé ; - embarquer et débarquer d'un véhicule avec son armement ; - appliquer au besoin les procédures de mise en place et de retrait du moyen de sécurisation de l'armement ; - effectuer au besoin un mouvement de chargement avec le moyen de sécurisation de l'armement ; - appliquer strictement les différentes techniques pour les opérations courantes.	**Voie formative :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **VAE :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- la maîtrise de l'environnement institutionnel est prégnante ; - les règles générales de sécurité, les procédures d'emploi, les postures sont observées durant toutes les phases de la mission ; - le candidat distingue les dispositions à prendre suite à • un incident de tir ; • un accident de tir ; - au début et à la fin du service, ainsi qu'à l'issue d'un tir (consécutif ou non à un incident de manipulation) les opérations de mise en sécurité des armes sont effectuées sans délai dans un dispositif balistique de mise en sécurité des armes ; - les fondamentaux du tir sont appliqués (tenue, visée, respiration, positions, détente, suivi) ;

<table>
<tr><th rowspan="2">RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS
Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</th><th rowspan="2">RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</th><th colspan="2">RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</th></tr>
<tr><th>Modalités d'évaluation</th><th>Critères d'évaluation</th></tr>
<tr><td>33. Module de base</td><td></td><td rowspan="2"><u>Voie formative</u> :
- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.
<u>VAE</u> :
- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé</td><td>- le candidat connait les 5 attitudes élémentaires ;
- le candidat sait se protéger physiquement à l'aide d'un gilet pare-balles et protéger autrui ;
- il connait les zones létales.</td></tr>
<tr><td>34. S'entraîner au tir</td><td>Afin de renforcer ses aptitudes,
maintenir la capacité de riposte
en réagissant et en s'adaptant en permanence
<u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels, en situation de stress intense</u> :
- effectuer des changements de chargeur (rapide ou tactique) ;
- résoudre un/des incident(s) de tir ;
- prendre une visée conforme ;
- renforcer/appuyer un éventuel équipier lors d'un incident de tir ou changement de chargeur ;
- effectuer une transition d'arme (arme de poing ⇔ moyens de défense intermédiaires) ;
- délivrer des coups d'arrêt avec arme de poing (au contact, sur un incident de tir) ;
- maintenir un contact visuel sur la menace ;
- analyser les effets collatéraux potentiels.</td><td>- la chronologie du tir est maitrisée et chaque action est distinguée par l'OPRA ;
- le principe de la respiration avant/pendant le tir est respecté ;
- les différentes positions et situations de tir sont connues ;
- le candidat remédie à des incidents de tir afin de remettre son arme rapidement en disposition de tir ;
- la logique gestuelle est maintenue dans le service de l'arme.</td></tr>
</table>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
34. S'entraîner au tir		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- Savoir tirer avec une arme de poing chambrée pour le calibre 9x19 (9mm luger) au minimum 300 cartouches : - tirs visés, découverte de l'arme et accoutumance (100 cartouches), - tirs d'intervention (60 cartouches) - tirs derrière protection (20 cartouches) - tirs et déplacements (40 cartouches) - tirs de synthèse (80 cartouches). - **NB : le découpage de la formation prévoit un total de cartouches entre 670 et 720 par tireur.**

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
35. Réalisation de missions avec l'arme de service	Afin de neutraliser la menace, **Mettre en œuvre son armement de manière autonome et responsable** en réagissant et en s'adaptant en permanence <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels, en situation de stress intense</u> : - utiliser les différentes positions d'attente et de pré-riposte ; - maîtriser les différentes techniques de dégainé ; - être en mesure d'analyser les résultats d'un tir ; - employer les techniques appropriées en cas d'échec du tir initial ; - pouvoir gérer plusieurs adversaires ; - maintenir son arme en état de tir ; - communiquer le cas échéant au sein de l'équipe d'intervention lors d'actions de feu ; - se coordonner le cas échéant avec d'autres OPRA.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- l'environnement est analysé rapidement et la menace est certifiée sans équivoque ; - les possibilités de tir et les effets sont appréciés ; - les effets de balistique terminale et lésionnelle sont appréciés et conditionnent la riposte par arme à feu ; - les risques de perforation(s) et de ricoché(s) sont appréciés et pris en considération ; - le verrouillage et le déverrouillage du dispositif de rétention de l'arme (holster) sont maitrisés ; - les prises de position de tir sont fluides, stables et confortables ; - les différents rechargements (tactique et urgence) sont maitrisés.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
35. Réalisation de missions avec l'arme de service (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- les manipulations sont réalisées en conservant le regard vers la menace ; - le candidat cherche une protection et sort de la ligne de tir de l'adversaire - les spécificités du tir embarqué sont prises en compte et respectées (positions, protections, éjection d'étuis, environnement confiné, etc.) ; - les effets du tir de riposte sont analysés ; - les effets des genres de tir sont distingués et appliqués en cohérence avec la situation ; - la procédure d'appui mutuel est restituée ; - le CR d'action est transmis sans délai au PC de sécurité.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
36. Tir d'intervention contextualisé	Afin de réagir à une agression nécessitant l'usage de l'arme, **riposter par le feu** en analysant les risques et le cadre légal de la légitime défense <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels, en situation de stress intense</u> : - Détecter et identifier les agresseurs ; - dégainer et rengainer son arme ; - effectuer une transition d'arme (moyens de défense intermédiaires ⇔ arme de poing) ; - se placer judicieusement au sein du binôme/de l'équipe ; - adopter les positions de tir idoines avec les protections balistiques ; - analyser une possibilité de riposte (risque de perforation, ratés, ricochets) ; - appliquer les principes de la riposte graduée ; - utiliser son arme dans le respect du cadre légal de la légitime défense ; - tirer en situation spécifique de protection de personnalité ; - tirer depuis un véhicule le cas échéant; - analyser son tir et son environnement ; - communiquer au sein de l'équipe lors d'actions de feu. - réaliser le tir en conditions diurnes/nocturnes ; - s'interdire les effets collatéraux ; - effectuer le compte-rendu (CR) de tir.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- Le candidat est capable d'appliquer les principes de base du tir à l'arme de poing en dispositif de protection rapprochée à un, deux et trois agents de protection ; - Il assure de façon adaptée la gestion de son VIP ; - Il assure l'évacuation du VIP ; - Il assure sa mise à l'abri ; - Les tirs sont effectués sous toutes les conditions, avec l'emploi de couverts, en déplacement, de jour comme de nuit ; - Il utilise le cas échéant les moyens de protection balistique à sa disposition. - Le candidat tire un minimum de 100 cartouches avec une arme de poing chambrée pour le calibre 9x19 (9mm luger) - **NB : le découpage de la formation prévoit un total de cartouches entre 670 et 720 par tireur.**

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
37. Gestion d'un tir de riposte	Afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre et les secours, **gérer la situation après l'utilisation de son arme de poing** en portant assistance aux victimes et en appliquant les mesures conservatoires <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - préserver les traces et indices ; - rechercher les témoins directs ; - sécuriser et interdire la zone d'action ; - porter assistance à d'éventuelles victimes ; - coopérer avec les forces de l'ordre et les secours.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- le compte-rendu d'emploi de l'arme est effectué à destination de toutes les autorités concernées (hiérarchie, forces de l'ordre, clients, secours, autorité judiciaire ; - les traces et indices sont préservés ; - la zone d'action est sécurisée et interdite aux extérieurs (badauds notamment) ; - l'assistance aux victimes est réalisée ; - les forces de l'ordre et les secours sont accueillis, guidés et informés.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
DOMAINE D'ACTIVITÉS 4 : GESTION DES RISQUES			
41. Gestion des risques terroristes	Afin de réagir face à une menace terroriste, **détecter et prévenir un risque** en discernant les mesures de son niveau à prendre <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - déterminer toute personne potentiellement dangereuse ; - identifier les différents matériels terroristes et les niveaux de risque associés (armes blanches, armes à feux, engins explosifs improvisés, véhicules, etc.) ; - développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes ; - restituer les actes élémentaires face aux menaces terroristes ; - appliquer les principes de base de la gestion de crise et de la scène en fonction de la situation ; - sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel, d'engins explosifs improvisés (EEI) ; - alerter et renseigner les forces de l'ordre ; - réagir à un dysfonctionnement et alerter la hiérarchie ; - éviter le renouvellement d'un incident.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- La menace terroriste, ses différents types, les menaces émergentes et les mécanismes sont connus ; - les différents matériels utilisés par les terroristes sont identifiés et provoquent une réaction adaptée du candidat : • armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance- roquettes, etc.) ; • explosifs (solide, liquide, vrac) ; • EEI (principe d'emploi, déclenchement piégé, retardement, contrôlé, ceinture d'explosifs, etc.) ; - les modes opératoires terroristes sont pris en compte dans le déroulement des missions (attentats aveugles, attentats suicides, prises d'otages et exécution de masse, attaques avec armes de guerre)

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
41. Gestion des risques terroristes (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBCE) et la menace informatique conditionnent la préparation et le déroulement des missions spécifiques ; - le candidat propose des évolutions de procédure pour éviter le renouvellement d'un incident ou dysfonctionnement ; - le niveau de risque en France est compris ; - l'opérateur cultive son comportement, il combat routine et habitudes ; - il entretient sa culture de la sécurité et sait détecter et prévenir une menace ; - il sait réagir en cas d'attaque afin de se protéger et de protéger autrui ; - il a une capacité d'alerter et de rendre compte ;

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
41. Gestion des risques terroristes (suite)		**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- il est en mesure de comprendre et de faciliter l'intervention des forces de l'ordre, il se met éventuellement à leur disposition ; - il sait sécuriser une zone et mettre en place un périmètre de sécurité.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
42. Gestion du stress	Afin d'assurer une bonne capacité de prise de décision, **prévenir et maîtriser son stress avec l'armement de service porté** en contrôlant ses propres réactions <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - maitriser et gérer son stress avec le port d'armement ; - réagir à une attaque armée avec gestion du stress ; - maintenir l'enjeu opérationnel face à des confrontations dangereuses ; - contrôler ses émotions afin de gérer son stress ; - repérer les symptômes permettant d'identifier le stress et ses causes ; - comprendre le processus et les composantes du stress ; - identifier son point d'équilibre ; - réaliser un autodiagnostic de sa propre résistance au stress ; - identifier les outils efficaces et adaptés à sa personnalité et au contexte ; - comprendre l'influence de ses émotions sur sa prise de décision. NB : la formation comprendra l'intervention d'un psychologue sur les composantes du stress, sa gestion et celle des troubles post-traumatiques.	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat sait réagir à une attaque armée avec gestion du stress. En situation tendue : - le niveau de stress est identifié et pris en compte (stress normal, exagéré ou dépassé) ; - les ressources physiques et psychologiques en fonction des exigences des situations sont mobilisées au mieux ; - la respiration, la relaxation et l'imagerie mentale sont des besoins identifiés (individualisation des techniques) ; - le principe de récupération physique et mentale (post-mission ou en fin de journée) est appliqué ; - les contacts avec le public sont abordés positivement ; - la communication et la synergie au sein du groupe sont développées pour réduire le stress collectif.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
43. Gestion du risque post-traumatique	Afin d'adopter les bons réflexes face à un évènement majeur, **prévenir le risque post traumatique** en identifiant les composantes du stress et les moyens de sa gestion,) Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels : - appréhender l'Etat de Stress Post-Traumatique (ESPT) ; - repérer les symptômes de l'ESPT ; - identifier les facteurs de protection de l'ESPT et les développer (proactivité) ; - développer les attitudes émotionnelles et communicationnelles à adopter suite à l'évènement ; - appliquer l'écoute, l'empathie et le soutien au sein de son équipe.	**Voie formative :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **VAE :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le candidat est proactif et s'est préparé à affronter des situations choquantes ; - il a conscience des conséquences de l'usage d'une arme et d'une ouverture du feu ; - les symptômes de l'ESPT sont connus ; - le candidat verbalise et communique en permanence avec ses pairs, en se soutenant mutuellement.

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

2) Identification des domaines d'activités de la certification

<table>
<tr><th>Intitulé</th><th>Descriptif et modalités d'évaluation et de certification</th></tr>
<tr><td colspan="2">Opérateur en protection rapprochée armée</td></tr>
<tr><td>Domaine d'activités 1 : Secours tactique

- Stabiliser et actualiser les compétences en formulant, si nécessaire, une demande de recyclage ;
- Préparer les équipements spécifiques en constituant son kit individuel de premiers secours ;
- Sécuriser la scène en tant que primo-intervenant pour se prémunir de tout danger ;
- Réaliser un bilan succinct, en vue d'identifier le(s) type(s) de détresse(s) et d'effectuer les gestes de secours adaptés ;
- Alerter au plus tôt par un compte rendu exhaustif, tout en se préparant à répondre aux éventuelles questions complémentaires ;
- Effectuer les gestes de secours dictés par la nature et la gravité, en assurant la recherche des fonctions vitales de la (des) victime(s) ;
- Assurer la permanence de la surveillance tout en effectuant une réévaluation ;
- Organiser l'accueil, tout en maintenant la surveillance vitale.</td><td rowspan="2">Par la voie formative :
tests écrits ;
mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
restitutions technico- opérationnelles ;
étude(s) de cas.
Pour les candidatures par VAE :
livret 2 de présentation de l'expérience ;
associé éventuellement à entretien oral avec le jury ;
complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.
- Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de son courrier de convocation devant le jury.</td></tr>
<tr><td>Domaine d'activités 2 : Techniques opérationnelles

- Connaître la règlementation relative aux armes en identifiant les textes de référence ;
- Se défendre, en adaptant la réponse au niveau d'intensité et de violence déployé par le (ou les) agresseur(s) ;
- Protéger les personnes menacées en adoptant les mesures collectives adaptées ;
- Apprécier le contexte global de la maîtrise de l'adversaire en respectant le cadre juridique ;
- Appliquer les techniques opérationnelles individuelles et collectives en se coordonnant avec le binôme ou l'équipe ;
- Effectuer un compte rendu en appliquant les procédures des transmissions adéquates ;
- Alerter en transmettant un point de situation clair et exhaustif.</td></tr>
</table>

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS

<table>
<tr><th>Intitulé</th><th>Descriptif et modalités d’évaluation et de certification</th></tr>
<tr><td>Domaine d’activités 3 : Arme de poing

- Maintenir son employabilité, contrôler son arme, munitions et ses accessoires, en assurer l’entretien ;
- Appliquer les dispositions relatives à la conservation et transport de son arme de poing et des munitions ;
- Acquérir et développer un socle de compétences dans le domaine du tir à l’arme de poing ;
- Maintenir la capacité de riposte ;
- Mettre en œuvre son armement de manière responsable et autonome ;
- Riposter par le feu en analysant les risques et le cadre légal de la légitime défense ;
- Gérer la situation après l’utilisation de son arme de poing.</td><td rowspan="2">Par la voie formative :
- tests écrits ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- restitutions technico-opérationnelles ;
- étude(s) de cas.
Pour les candidatures par VAE :
- livret 2 de présentation de l’expérience ;
- associé éventuellement à entretien oral avec le jury ;
- complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée.
- Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de son courrier de convocation devant le jury.</td></tr>
<tr><td>Domaine d’activités 4 : Gestion des risques

- Détecter et prévenir un risque terroriste ;
- Prévenir et maîtriser son stress avec arme de service portée en contrôlant ses propres réactions ;
- Prévenir le risque post traumatique.</td></tr>
</table>

Tous droits réservés ©2025 LPN – IFS